



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU mardi 15 avril 2014
18 heures 30**

AS/MG

N° 001680

Administration
Générale - Création
des Commissions
permanentes du
Conseil Municipal et
élection de leurs
membres

Affiché le :

Le mardi 15 avril 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 09 avril 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseiller Municipal), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Véronique MOREAU-NENON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Vu, l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ci-après détaillé :

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'**expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale**.

Vu, la délibération AS/MG n° [à compléter] en date du 15 avril 2014 relative à l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale au regard de la Décision judiciaire de Conseil d'Etat n° 345568, du 26 septembre 2012, Commune de Martigues.

Considérant, que les commissions permanentes du conseil municipal se composent outre le Maire en tant que Président, des membres ci-après :

- Un membre représentant de la Liste « Apt Bleue Marine »
- Deux membres représentant la Liste « Apt une ville vivante »
- Six membres représentant la Liste « Apt, Pays d'avenir »

ou

- Un membre représentant de la Liste « Apt Bleue Marine »
- Trois membres représentant la Liste « Apt une ville vivante »
- Neuf membres représentant la Liste « Apt, Pays d'avenir »

Il est proposé au conseil de définir le nombre des commissions permanentes, d'en préciser le libellé et/ou le champ de compétence et enfin de procéder à l'élection de ses membres.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Décide, que pour l'examen des affaires qui lui sont soumises et pour assurer la préparation des décisions qui lui incombent, le Conseil Municipal se divise en six commissions permanentes.

Dit, que les commissions permanentes sont convoquées et présidées par le Maire ou par celui ou celle qu'il aura désigné pour assurer la présidence.

Dit, qu'au sein de ces commissions permanentes, les avis y sont arrêtés à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Fixe, comme suit la liste des commissions permanentes :

- Commission des Finances
- Commission Urbanisme et Travaux
- Commission Vie Locale
- Commission Culture, Festivités, Commerce & Patrimoine
- Commission Ecologie
- Commission Intercommunalité et Territoires

Procède, à l'élection des membres des commissions permanentes après constitution des listes et désigne comme suit les membres ci-après désignés au sein des commissions permanentes :

COMMISSION DES FINANCES		
LISTE « APT BLEUE MARINE »		
Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS		
LISTE « APT UNE VILLE VIVANTE »		
M Jean AILLAUD	Mme Dominique SANTONI-LEONIS	
LISTE « APT, PAYS D'AVENIR »		
Mme Isabelle PITON	M Pierre BOYER	M Jean-Pierre COHEN- COUDAR
Mme Marie Christine KADLER	M Roger FERNANDEZ	Mme Céline RIGOUARD

COMMISSION URBANISME TRAVAUX		
LISTE « APT BLEUE MARINE »		
Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS		
LISTE « APT UNE VILLE VIVANTE »		
Mme Emilie SIAS	M André LECOURT	
LISTE « APT, PAYS D'AVENIR »		
M Bruno BOUSCARLE	M Christophe CASTANO	Mme Françoise PETOT
M Dominique MARIANI-VAUX	Mme Agathe MUNOZ-ALVARES	Mme Marie Christine KADLER

COMMISSION VIE LOCALE		
LISTE « APT BLEUE MARINE »		
Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS		
LISTE « APT UNE VILLE VIVANTE »		
Mme Isabelle VICO	Mme Dominique SANTONI-LEONIS	Mme Laurence BARBIER
LISTE « APT, PAYS D'AVENIR »		
M Henri GIORGETTI	M Christophe CARMINATI	Mme Françoise PETOT
M Michel THERY	M Jean-Pierre COHEN-COUDAR	Mme Nessrine DAHMOUL
M Thierry CARRELET	Mme Jackie BAROT	Mme Solange BECERRA

COMMISSION CULTURE, FESTIVITES, COMMERCE & PATRIMOINE		
LISTE « APT BLEUE MARINE »		
Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS		
LISTE « APT UNE VILLE VIVANTE »		
M Cédric MAROS	Mme Dominique SANTONI-LEONIS	Mme Isabelle VICO
LISTE « APT, PAYS D'AVENIR »		
M Jean-François DORE	Mme Corinne LAVILLE	M Henri GIORGETTI
Mme Nessrine DAHMOUL	Mme Véronique MOREAU-NERON	M Stéphane ROBERT
Mme Céline RIGOUARD	Mme Marie RAMBAUD	M Christophe CASTANO

COMMISSION ECOLOGIE		
LISTE « APT BLEUE MARINE »		
Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS		
LISTE « APT UNE VILLE VIVANTE »		
Mme Emilie SIAS	M Cédric MAROS	
LISTE « APT, PAYS D'AVENIR »		
M Roger FERNANDEZ	Mme Jackie BARROT	Mme Marie-Christine KADLER
Mme Véronique MOREAU-NENON	Mme Cathy DELAYE	Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ

COMMISSION INTERCOMMUNALITE ET TERRITOIRES		
LISTE « APT BLEUE MARINE »		
Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS		
LISTE « APT UNE VILLE VIVANTE »		
M Jean AILLAUD	M André LECOURT	
LISTE « APT, PAYS D'AVENIR »		
M Thierry CARRELET	M Michel THERY	Mme Isabelle PITON
M Bruno BOUSCARLE	Mme Marie-Christine KADLER	Mme Marie RAMBAUD

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**